



« Travailleurs pauvres »

En Dordogne, les services de la CAF et du Conseil général estiment à environ 13 000 personnes, le nombre de travailleurs pauvres qui peuvent prétendre à un RSA (de quelques euros à plusieurs centaines d'euros) puisque chaque situation est particulière. Plus de 10 000 d'entre elles se sont signalées pour que leur demande soit étudiée. L'ambiguïté de la réforme réside dans le fait qu'elles sont sous la responsabilité de l'Etat, mais qu'il revient au président du Conseil général de leur accorder l'ouverture du droit au RSA après examen des dossiers par les organismes sociaux.

RSA et réforme de l'insertion, entre droits et devoirs

La réforme de l'insertion insiste sur l'équilibre des droits (allocation, accompagnement) et les devoirs (effort d'insertion) des allocataires du RSA. Ce que souligne le double rôle de réorientation et de suspension confié aux Equipes Pluridisciplinaires dans chaque unité territoriale du département.

En juin, avec effet sur les allocations de juillet, le RSA (Revenu de Solidarité Active), a succédé au RMI et à d'autres allocations comme celle de parent isolé (API). Il s'adresse aussi, c'est la grande innovation, aux « travailleurs pauvres », leur donnant accès à un complément de revenus pour conforter une situation matérielle qu'un travail peu rémunéré, temps partiel non choisi par exemple, ne suffit pas à stabiliser. Pour savoir ce qu'il en est précisément, consultez l'organisme de sécurité sociale

(CAF ou MSA) dont vous dépendez. Ce sont aussi les organismes payeurs du RSA. L'instauration du RSA n'est donc pas simplement un changement de sigle, mais une réforme complète des politiques d'insertion et notamment de l'accompagnement personnalisé des allocataires. Il est vrai qu'un certain nombre de départements, et très tôt la Dordogne, avaient anticipé en instituant des commissions RMI et en désignant des référents auprès des bénéficiaires. Ce dispositif évolue aujourd'hui avec la mise en place,

Un accompagnement personnalisé

Les épiceries solidaires

Le projet d'épiceries solidaires soutenu par le Conseil général veut aider les personnes en difficulté à se nourrir tout en générant de l'activité économique sur le territoire. En quelque sorte, une filière locale d'un commerce social et équitable.



Mireille Bordes, vice-présidente du Conseil général, Patrice Flouriot, directeur de la SCIC, Fabrice Lamothe chargé de mission au Conseil général et Jean-François Delmon, président de la SCIC.

Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

Ce n'est pas une épicerie sociale, mais un lieu ouvert à tout le monde et où l'on vend des produits frais de qualité et des produits alimentaires de base. Simple-ment, les personnes ayant des res- sources « normales » paieront ces pro- duits au prix du marché. Le bénéfice réalisé permettra d'appliquer des prix réduits aux personnes de faibles res- sources. C'est en cela qu'il y a solida- rité. L'organisation de l'épicerie fera en sorte que cela soit transparent et que l'on ne distingue pas un client solidaire d'un client aidé.

Pourquoi ce projet ?

Des milliers de personnes se trouvent, sous différents statuts, en situation de précarité avec de très faibles ressources. Dans le même temps, une partie de l'agriculture peine à écouler ses produits où à en tirer un revenu décent.

Qui l'a préparé ?

Autour des élus et notamment de Mireille Bordes, vice-présidente du Conseil général chargée des affaires sociales (insertion, formation, économie sociale et solidaire), les services du Conseil général (Direction de l'économie, unité territoriale de Périg- ueux), les centres sociaux des villes de

Déjà primé

Le projet de création de ce réseau d'épiceries solidaires a reçu le trophée de l'accueil, décerné par un jury de journalistes nationaux, lors du salon « Projet en campagne » qui se tient à Limoges tous les deux ans pour valoriser les initiatives des départements et territoires ruraux.

l'agglomération, SAGESS 24 association d'insertion, l'UDAF. A tour de rôle, les structures d'économie solidaire ont été invitées à participer aux travaux. Un par- tenariat déterminant avec les communes de Périgueux, Boulazac, Coulounieix- Chamiers et les services de l'État a aussi été mis en place.

Parent isolé, faites-vous connaître : Les parents isolés en difficulté, principalement des jeunes femmes, sont plus d'un millier dans le département. Pour que le passage de leur API au RSA soit effectif, elles ont obligation de signer un contrat avec l'unité territoriale dont elles dépendent. Ce contrat, appelé contrat d'engagements réciproques, qui les fera bénéficier d'un accompagnement, signifie qu'elles rentrent dans une démarche d'insertion, de recherche d'une formation par exemple.



Aide au retour à l'emploi : L'efficacité de la réforme, dans une période d'activité

économique « normale », se mesurera à la réduction du nombre d'allocataires : le passage des allocataires de l'ex RMI pour vers le statut de travailleurs pauvres avec complément de revenus, ou mieux, vers la sortie du dispositif. Pour les personnes qui reprennent un travail ou une formation, ou qui créent leur activité, le Conseil général met en place une aide pour le retour à l'emploi. Il s'agit de les aider à résoudre leurs problèmes de disponibilité (garde d'enfants...) ou de mobilité (fonds permis de conduire, allocation de transport...). Pour en savoir plus, contacter l'unité territoriale la plus proche de chez vous.

➔ Unités territoriales : voir la carte des UT et leurs coordonnées dans le numéro 20 de Vivre en Périgord (p. 20 et 21).

voulue par la réforme, « d'équipes pluridisciplinaires RSA » (à qui il faudra sans doute trouver un autre nom si l'on veut qu'elles soient identifiées par le public). Ces équipes sont en charge des allocataires du RSA « socle », c'est-à-dire des ex-RMI ou API sans emploi. Composées de deux conseillers généraux, d'un responsable de l'Unité territoriale, d'un conseiller de Pôle Emploi et d'un admi-

nistrateur de l'UDAF pour représenter les allocataires, elles ont deux missions :

- **Réorientation** – Elles sont consultées sur la situation des allocataires avant toute réorientation vers un parcours d'insertion, puis de nouveau, après une période de 6 à 12 mois, s'il n'y a pas eu d'avancée dans le parcours : formation ou retour à l'emploi.
- **Suspension** – L'allocation peut être

suspendue ou réduite si la personne n'a pas signé de contrat d'insertion ou si son projet d'accès à l'emploi n'a pas été établi dans les délais. Ou si les engagements du contrat d'insertion n'ont pas été tenus. Un bénéficiaire radié de la liste des demandeurs d'emploi pourra voir son allocation suspendue. Autres cas, le refus des contrôles, une fausse déclaration, le travail au noir, etc. ■

Où en est-il ?

L'objectif est d'ouvrir simultanément, pour une meilleure communication, et si possible avant la fin de l'année, des épiceries solidaires à Périgueux, Bouzillac et Coulounieix-Chamiers, les trois communes de l'agglomération concernées par la politique de la ville.

D'autres services seront-ils apportés ?

Les personnes qui achèteront à prix réduit (suivant leur niveau de ressources) auront la possibilité d'être informées ou guidées par des conseillères en économie sociale et familiale, sur la gestion de leur budget par exemple, mais aussi sur la diététique ou sur la préparation des aliments.

Quel sera le statut des épiceries solidaires ?

Elles seront gérées par une SCIC, société coopérative d'intérêt commercial. Sont représentés au conseil d'administration élus, salariés, associatifs, entreprises soli-

naires, fournisseurs et bénévoles. C'est d'ailleurs l'un de ces derniers, Jean-François Delmon, « intéressé par l'idée et militant dans l'âme » qui en est le président. Un directeur, Patrice Flouriot, a été recruté.

Y a-t-il un risque de concurrence pour le commerce ?

La SCIC est elle-même une société commerciale qui achète ses produits aux partenaires industriels, aux producteurs locaux, aux jardins d'insertion... et les

vend aux particuliers avec le souci d'équilibrer ses comptes. Elle sera aussi entreprise d'insertion puisque ses salariés, en dehors des encadrants, seront des personnes en réinsertion professionnelle qui bénéficieront d'un accompagnement social personnalisé. Dans la recherche de locaux, qui est en cours, la priorité est de s'implanter sur des quartiers n'ayant pas d'épiceries de proximité, même si les gammes de produits ne se recoupent pas complètement. ■

PORTRAIT

Bénéficiaires aujourd'hui, consommateurs demain

Mireille Bordes, Conseillère générale du canton de Périgueux-Ouest, vice-présidente chargée des affaires sociales (insertion, formation, économie sociale et solidaire)



« Ce projet a l'écoute du président du Conseil général. Depuis quelques années, ma délégation à l'insertion s'est étendue à l'économie solidaire. Nous avons pu ainsi mobiliser les services et associer dans une même réflexion les techniciens du social et de l'économie. Le but de l'épicerie solidaire est d'aider les gens à mieux vivre. Nous comptons sur les consommateurs « militants » pour que cette solidarité soit active. L'objectif à long terme est que les bénéficiaires de l'épicerie solidaire aujourd'hui, soient, demain, des consommateurs à taux plein. »